



## Accident sans tiers - crédit en cours sur VEI

Par **Birdyfly**, le **15/01/2013** à **05:46**

Bonjour,rnrnA la suite d'un aquaplaning sur le trajet bureau-domicile, sans que d'autres véhicules soient impliquées, ni de destruction de biens publics, mon véhicule est déclaré économiquement irréparable. J'ai un crédit en cours sur cette voiture achetée neuve, il y a 2 ans. rnrnPouvez-vous me donner svp, s'ils existent, les moyens de recours envers mon assurance, dont je disposerais éventuellement, car le montant du remboursement ne couvre pas les échéances du crédit.rnrnJe continue à payer pour un véhicule que je n'ai plus. De plus, je suis dans l'obligation de contracter un nouvel emprunt pour acheter une voiture pour pouvoir continuer à travailler.Or, avec les 2 prêts cumulés mon taux d'endettement est trop élevé et le second emprunt ne peut être validé.rnrnPar avance, je vous remercie pour vos réponses.

Par **chaber**, le **19/01/2013** à **08:30**

bonjourrnrnseule la lecture ds conditions générales de votre contrat pourra vous apporter une répons